

Accords fiscaux—Loi

gouvernement conservateur de Terre-Neuve et bien d'autres Canadiens.

Pour passer à une autre province, le ministre des Ressources humaines de Nouvelle-Écosse a déclaré que cela allait affaiblir l'enseignement postsecondaire, que ce serait la pagaille et que, quelle que soit la façon dont on fasse les calculs, le système en place allait se désintégrer. Il a ajouté que le gouvernement fédéral devrait s'abstenir de toucher à l'enseignement postsecondaire qui n'était pas de sa compétence. Tels sont les propos d'un autre ministre du cabinet conservateur provincial. Il s'est fait l'écho du Livre vert de la province voisine et des opinions exprimées au Manitoba.

Il ne faut pas voir là la ligne de pensée d'un parti ou d'une province. Au niveau provincial, les politiques reconnaissent que cela menace sérieusement l'universalité des soins médicaux ou l'avenir de l'enseignement postsecondaire.

Monsieur le Président me fait signe qu'il me reste seulement quelques minutes. D'autres se sont également prononcés contre cette mesure. L'Association des hôpitaux du Canada a déclaré que, sur cinq ans, ces coupes représenteraient une réduction de 10.4 p. 100 pour les services hospitaliers.

La *Western Regional Conference Faculties Association* a également exhorté le gouvernement fédéral à tenir les engagements qu'il a pris en vertu de la Loi sur le financement des programmes établis, y compris la clause prévoyant une progression annuelle et lui a demandé de proposer aux provinces de modifier la structure des transferts afin de les inciter à augmenter également leur financement. Le gouvernement fédéral n'est pas disposé à le faire.

L'Association médicale canadienne s'est également battue contre cette loi. Elle a exhorté le gouvernement fédéral à réexaminer sa politique et à envisager un programme de partage des frais pour les soins médicaux de façon à assurer des services raisonnables et comparables dans toutes les régions du pays en fonction des moyens financiers dont les provinces disposent pour payer ces services. Dans une lettre datée du 10 décembre 1985, l'Association a également fait valoir, comme le juge Emmett Hall, que cela créerait deux catégories différentes de services de santé, l'une pour les Canadiens des provinces riches, et l'autre pour ceux des provinces disposant de recettes fiscales plus réduites.

Si j'en avais le temps, je vous citerais la déclaration de l'Association canadienne des professeurs d'universités, de l'Association canadienne des infirmières et infirmiers du Canada et d'autres groupements. Néanmoins, je voudrais profiter du temps qui me reste pour donner aux conservateurs l'occasion de faire ce qu'ils souhaitent que les libéraux fassent en 1981-1982. Je veux leur donner l'occasion de négocier cette question avec les provinces. Dans cette veine, je propose:

Que le projet de loi C-96 tendant à modifier la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matières d'enseignement postsecondaire et de santé, soit lu pour la deuxième fois non pas maintenant, mais dans six mois à compter d'aujourd'hui.

Pour conclure, lorsque les conservateurs étaient dans l'opposition, ils reprochaient au gouvernement d'avoir agi unilatéralement sans en discuter avec les provinces. Maintenant qu'ils sont au pouvoir, ils ont là une bonne occasion de joindre le geste aux paroles qu'ils ont prononcées avec tant d'éloquence en 1981-1982.

• (1210)

Le président suppléant (M. Charest): Je déclare l'amendement du député de Churchill (M. Murphy) recevable. Reprenons le débat sur l'amendement.

[Français]

M. Pierre H. Vincent (secrétaire parlementaire du ministre des Finances): Monsieur le Président, à mon avis, il est important de faire un petit tour d'horizon un peu différent sur le projet de loi C-96 de ce qu'on a entendu vendredi et ce matin. Le projet de loi C-96 qui modifie la Partie VI de la Loi de 1977 sur les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces est un projet de loi qui vient justement faire partie intégrante du plan de stratégie économique que le gouvernement a mis en place à compter de novembre 1984 et dont le ministre des Finances (M. Wilson) avait d'ailleurs fait état dans l'exposé de 1984 ainsi que dans le Budget de mai 1985 et dans notre Budget de février 1986.

Monsieur le Président, on a entendu les députés de l'opposition libérale, on a entendu les députés de l'opposition néo-démocrate venir nécessairement critiquer—comme ils le font habituellement sur tout ce qui peut être présenté à la Chambre—le projet de loi C-96. Je pense qu'il ne faut pas simplement regarder le projet de loi C-96 dans son optique et venir dire que ce sont là des coupures. Dans le projet de loi C-96 ce ne sont pas des coupures qui sont faites dans les transferts aux provinces, c'est une diminution de la croissance des transferts faits par le gouvernement fédéral aux provinces. S'il y a une diminution c'est pour une très bonne raison, c'est que, à l'époque où l'ancien gouvernement était au pouvoir, ils ont dépensé, ils ont dépensé et ils ont dépensé. Et on se retrouve avec une dette nationale de plus de 200 milliards. Et cela, je pense qu'on ne peut pas honnêtement, et si l'opposition était réaliste, penser à continuer à vivre sur la carte de crédit et continuer à emprunter pour payer les intérêts, même pas pour faire des transferts aux provinces, pour strictement payer les intérêts sur ce qui a été dépensé, on ne dira pas de quelle façon, par l'ancien régime.

Monsieur le Président, notre stratégie de relance économique fonctionne très bien et à tous les niveaux. Le projet de loi C-96 fait partie de cela. Et on a dit: Il faut que tous les Canadiens et toutes les Canadiennes subissent certaines coupures, certaines réductions. On n'a pas le choix. Et au niveau des transferts aux provinces, ce qui est planifié c'est l'augmentation d'un milliard par année durant les cinq prochaines années. On va se retrouver à 90 milliards au bout de cinq ans par rapport aux cinq années précédentes, où les transferts aux provinces représentaient 65 milliards. Je pense donc qu'il y a une augmentation logique et raisonnable. On parle d'environ 5 p. 100 par année. C'est une augmentation qui tient compte du taux d'inflation et de deux choses: notre priorité au niveau de la relance économique et notre engagement formel aux niveaux de l'éducation postsecondaire et de la santé. Je pense qu'on ne peut pas nier cela. Ce qu'on fait: on vient modérer la croissance des transferts aux provinces d'une façon normale, d'une façon d'administrateur et non pas tout simplement dire: On coupe, ou tout simplement: On ne fait plus rien. On a planifié.